

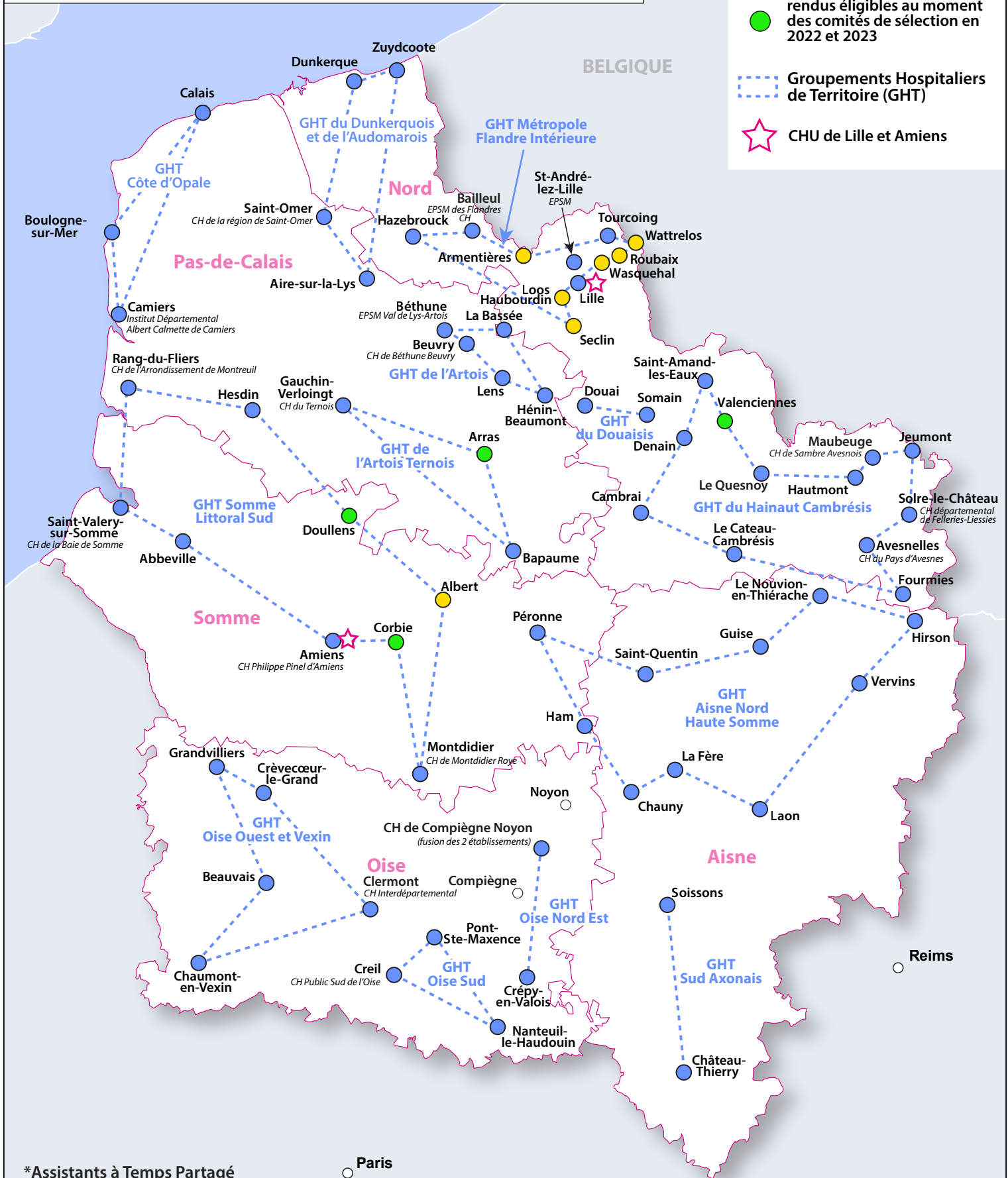
Les Groupements Hospitaliers de Territoire et les centres hospitaliers éligibles à la prime ATP* en région Hauts-de-France

Les Centres Hospitaliers :

- éligibles au dispositif dans la délibération cadre
- inéligibles au dispositif dans la délibération cadre
- rendus éligibles au moment des comités de sélection en 2022 et 2023

 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)

★ CHU de Lille et Amiens



*Assistants à Temps Partagé

○ Paris

